VOTRE COMMUNE 2015



MAUREVILLE

Le mot de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'année 2014 a été marquée par les élections municipales, européennes et l'entrée dans l'intercommunalité des communes de CARAMAN, LANTA, ST FOY D'AIGREFEUILLE, ST PIERRE DE LAGES et VALLESVILLES, soit un seuil de près de 15 000 habitants.

La baisse des dotations de l'état et la réforme territoriale vont apporter beaucoup de changement dans nos communes. La nouvelle équipe municipale en place mettra tout en œuvre pour préserver et défendre les intérêts communaux.

Les travaux d'urbanisation de la RD 38 sont pratiquement terminés : l'extension de l'éclairage public est programmée pour fin janvier. La tranche du Pool Routier 2014 est terminée.

Pour l'année 2015, les travaux prévus sont : la réfection des allées du cimetière et l'entretien de la voirie en collaboration avec la communauté des communes. Nous avons également en projet l'isolation du foyer.

Au niveau scolaire, l'année 2015 sera marquée par l'extension du SIVUSEM de Tarabel avec la construction de deux nouvelles classes, d'un préau et l'aménagement de la cour. Nous avons 37 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. Nous pouvons nous réjouir de cette jeunesse dans le village pour laquelle nous consacrons une part importante de notre budget.

Je déplore, hélas, quelques incivilités au sein de la commune, comme le vol des drapeaux national et européen, le dépôt sauvage d'ordures ménagères et le non respect du tri. Ces actes, qui peuvent paraître anodins pour certains, ont toutefois un coût pour la collectivité et surtout pour l'environnement.

Les différentes manifestations et animations organisées au sein du village ont été une réussite et tout particulièrement le Téléthon avec 2629 euros de dons récoltés. Un record depuis notre participation, ce qui démontre l'élan de solidarité de notre commune.

Je remercie et félicite toutes les associations de MAUREVILLE pour leur dynamisme et implication dans la vie communale.

Nous poursuivrons la journée citoyenne pour entretenir notre commune tous ensemble dans un moment de convivialité et d'échanges. Je vous invite à y participer.

Je vous remercie toutes et tous pour votre soutien et confiance.

Avec l'ensemble des élus du conseil municipal, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

LES DELIBERATIONS DES PRINCIPALES SESSIONS 2014 DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Février:

Approbation de la délibération suivante :

<u>Délibération 2014-01</u> Mise à disposition personnel et matériel Cœur Lauragais Le conseil municipal :

- approuve les conventions.
- décide de solliciter la mise à disposition de personnel technique pour une durée hebdomadaire de 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.
- décide de solliciter la mise à disposition de matériel.
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget sur la base de 16.48 euros de l'heure.
- habilite Madame le Maire pour la signature de la convention.

Préparation du Budget Primitif 2014.

Mise à jour du contrat d'assurance GROUPAMA de la Mairie.

Prévisions des travaux de voirie de 2014 : Chemin En Roujol, Chemin En court, busage partiel du VC5 au Barracou.

12 Mars :

Le compte administratif 2013 est présenté ; celui-ci est approuvé à l'unanimité (10 voix pour) par le Conseil Municipal.

- Affectation de Résultat 2013.
- Affectation de résultat 2013 CCAS.

Les résultats des comptes de gestion sont présentés :

Le compte de gestion 2013 est approuvé à l'unanimité;

Le compte de gestion CCAS 2013 est approuvé à l'unanimité.

Organisation du bureau de vote des élections du 23 mars.

Travaux RD38 : en attente du passage à la commission permanente du Conseil Général

28 Mars :

Approbations des délibérations suivantes :

<u>Délibération 2014-02 et 2014-03</u> Elections du Maire et des adjoints :

M. Christian CROUX est élu Maire de la Commune. M. Didier CODECCO est élu 1^{er} adjoint, M. Christophe CANDELOTTO est élu 2nd adjoint, Mme Blandine VALETTE est élue 3^{ème} adjointe.

<u>Délibération 2014-02-01</u> Elections des Délégués du SIVUSEM de Tarabel Délégués titulaires :

Christian CROUX, Béatrice BERTHIER, Sébastien DERAMOND Délégués suppléants :

Christophe CANDELOTTO, Alexandra BERTRON, Elisabeth PAYRASTRE

Election des délégués à la Communauté de Communes Cœur Lauragais : M. le Maire est Délégué titulaire et Didier CODECCO, 1^{er} Adjoint est Délégué suppléant.

3 Avril:

Elections des délégués des structures intercommunales (SIAH Saune, SDEHG de Lanta, SIEMN 31, SITPA, Correspondant Défense) et Commissions Communales (Aide sociale, Travaux, Manifestations, Salle des fêtes, Associations, Bulletin Municipal).

<u>Délibération Pouvoir du Maire 2014-08</u> Le Conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour :

- prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Le Conseil décide l'achat de médailles de la Commune pour les conseillers municipaux sortants et monsieur Guy VALETTE pour son action en tant que bénévole à la présidence de l'association de la belote.

La journée citoyenne est fixée au samedi 20 septembre 2014.

14 Avril :

Approbations des délibérations suivantes :

<u>Délibération 2014-12</u> Versement des indemnités de fonction au Maire maintenus à 16% de l'indice 1015.

<u>Délibération 2014-13</u> Versement des indemnités de fonction des Adjoints maintenus pour l'ensemble des adjoints à 17.7% de l'indice 1015.

<u>Délibération 2014-14</u> Indemnités de gardiennage des églises communales 2014. Le montant est de 119.55 euros.

Délibération 2014-15 Taux d'imposition 2014

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 7, 60 %

Taxe foncière (bâti) : 6, 50 %

Taxe foncière (non bâti) : 48, 00 %

Ces taux communaux sont inchangés depuis l'année 2004.

Vote des subventions 2014 aux associations.

Elections d'un délégué titulaire et un suppléant pour le Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères.

Compte-rendu des réunions intercommunales :

- Sivusem pour la rentrée 2014 les effectifs sont de 164 enfants dont 32 pour Mauréville.
- Préparation du pool routier 2013-2014-2015 : sont inscrits en plus des prévisions du mois de février, le VC5 « En Bonnes », le chemin de l'Alhié, le chemin de l'église avec aménagement d'un parking.

28 Avril :

Approbation des délibérations suivantes :

<u>Délibération 2014-16</u> Détail des dépenses prévues aux articles 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réception ». Les montants affectés sont respectivement de 1.400 et 2.500 euros. Ces sommes sont destinées à l'apéritif de la fête locale, l'arbre de Noël, l'achat de gerbes, le Téléthon, le repas des aînés et la journée citoyenne.

<u>Délibération 2014-17</u> Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Monsieur le Maire est désigné représentant.

<u>Délibération 2014-18</u> Constitution de la commission communale des impôts directs : 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sont désignés.

Présentation du Budget primitif 2014 par Monsieur le Maire et adoption à l'unanimité:

Total des dépenses de fonctionnement 189 958 euros

Total des recettes de fonctionnement 189 958 euros

Total des dépenses d'investissements 75 628 euros (Reste à réaliser Travaux RD38) Total des recettes d'investissements 89 302 euros (y-compris report des années antérieures)

Désignation des représentants au sein des 6 commissions de la Communauté de Communes « Cœur Lauragais ».

Réunion des associations fixée au mardi 6 mai 2014. Préparation du scrutin du 25 mai 2014 pour les Elections Européennes.

Compte-rendu des réunions intercommunales :

- Sivusem : Les frais de participation s'élèvent à
 - 1 373 euros par enfant, + 1 euro pour la garderie (calculé sur la population au 1^{er} janvier 2014, soit 314 habitants) en frais de fonctionnement.

- 10 862 euros de frais d'investissements.

L'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle est envisagée à la rentrée 2014

22 Mai :

Présentation du projet d'urbanisation de la RD38.

Organisation du scrutin des élections européennes.

Préparation de la fête communale.

Désignation des délégués pour la commission intercommunale des impôts directs :

Mme Béatrice BERTHIER (Titulaire) Mme Blandine VALETTE (Suppléante).

Programmation de la journée d'intervention de bouchage des nids de poules : 24 mai 2014

Présentation des devis du pool routier 2014-2015.

20 Juin :

Election d'un délégué titulaire et de trois suppléants au sein d'un collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs (Monsieur le Maire et les trois adjoints).

Définition des dates du repas des aînés et arbre de Noël 2014.

21 juillet:

Approbation des délibérations suivantes :

<u>Délibération 2014-23</u> Renforcement de l'éclairage public pour la traversée du village. Le montant prévisionnel des travaux est de 23 375 euros dont 7 938 euros à la charge de la commune.

<u>Délibération 2014-21</u> Désignation des membres de la commission d'appel d'offres : Monsieur le Maire désigné Président, trois titulaires (Mmes BERTHIER, VALETTE et M. CODECCO) et trois suppléants (Mme PAYRASTRE et M. CANDELOTTO et PAGES).

<u>Délibération 2014-22</u> Réalisation d'un emprunt de 30 000 euros à un taux fixe de 2.25% sur 8 ans, destiné aux travaux de la RD38.

Désignation du correspondant à la sécurité routière : M. PAGES.

7 août :

Suite à l'ouverture de plis par la Commission d'appel d'offre, désignation de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux sur la RD38: Société NEROCAN pour un montant de 54 500 euros HT. Ce montant concerne les travaux de voirie, bordures, trottoirs, réseau pluvial et signalisation. Une subvention à hauteur de 40% est accordée par le Conseil Général.

Par ailleurs, le Conseil Général prend à sa charge l'intégralité de la réalisation de l'enrobé.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aucun frais ne sera demandé par ORANGE pour le déplacement des poteaux télécoms.

Présentation de devis pour l'achat d'un défibrillateur.

8 septembre :

Approbation de la délibération suivante :

<u>Délibération 2014-25</u> Extension du réseau d'éclairage public au niveau de l'arrêt de bus « En Broumelle » situé sur la RD1. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 378 euros dont 468 euros à la charge de la commune.

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a émis un avis suite à la demande d'un arrêt supplémentaire pour le transport scolaire de Tarabel au lieu-dit « La Serrière »

Préparation de la journée Citoyenne du 20 septembre.

Choix du traiteur pour le repas des aînés.

13 octobre:

Approbation de la délibération suivante :

<u>Délibération 2014-27</u> Réfection des allées du cimetière communal : choix de l'entreprise NAVARRO. Le montant des travaux est de 9 196 euros HT. Une demande de subvention sera formulée auprès du Conseil Général.

Intervention de M. MILOOD (Lieutenant des pompiers) concernant les fonctions des défibrillateurs, leur utilité, les besoins, et les tarifs.

Suite à cette présentation, le Conseil décide l'achat d'un défibrillateur à l'unanimité pour 2015.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de l'Association « Les Répoupets » pour le prêt de la salle les jeudis matin.

Adhésion à l'association de l'Ecole de Musique de Caraman : Etant donné le coût de cette adhésion à la charge de la Commune (225 euros par an et par enfant) et l'offre existante sur la Communauté de Communes, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer à l'association.

Point travaux RD38 : Suivi de l'avancement du chantier. Arrêt des travaux du Conseil Général en raison d'un problème sur le profil de la chaussée : reprise des chemins de Lamans et Azema à revoir.

17 novembre :

Approbation des délibérations suivantes :

<u>Délibération 2014-28</u> Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées fixant le montant de l'attribution de compensation des communes de Caraman, Lanta, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Saint Pierre de Lages et de Vallesvilles.

Vote à l'unanimité du Conseil.

<u>Délibération 2014-29</u> Taxe d'aménagement. Le Conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe sur l'ensemble du territoire communal, à 3% (pour information le plafond légal est de 5%).

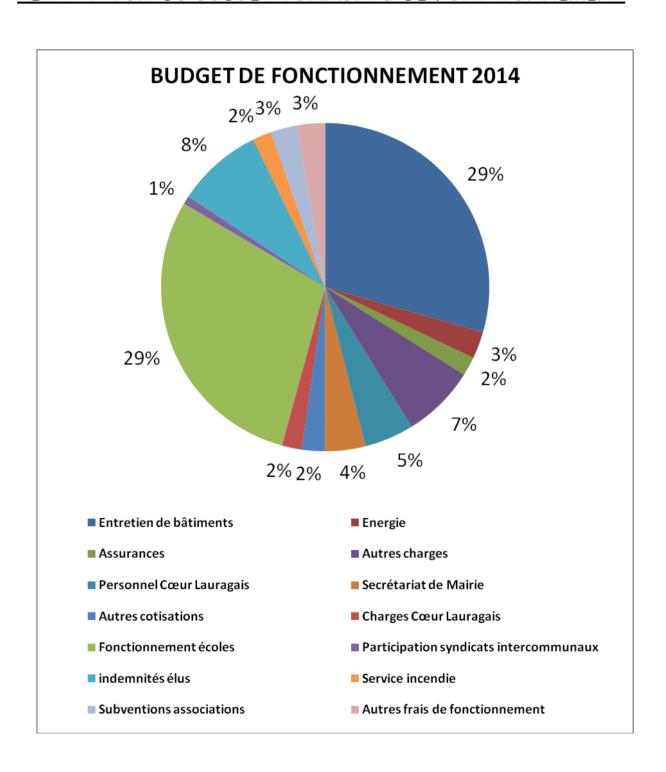
<u>Délibération 2014-30</u> Modification du temps hebdomadaire du poste d'adjoint administratif (Secrétaire de Mairie).

Pour faire face à l'accroissement de la charge de travail le Conseil décide de porter le temps hebdomadaire à 14 heures (13 heures précédemment) à compter du 1^{er} janvier 2015.

<u>Délibération 2014-31</u> Attribution d'une prime annuelle de 8.5% du traitement brut annuel à l'adjoint administratif.

Préparation du Téléthon et de l'arbre de Noël.

REPARTITION DU BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

MODIFICATION

DES HORAIRES

Secrétariat de Mairie

La mairie est ouverte aux jours et aux heures suivants :

- le Mardi, permanence de 9 heures à 12 heures
- le Vendredi soir, permanence de 15 heures à 19 heures

M. le Maire peut vous recevoir le matin du premier samedi du mois sur rendez-vous.

Tél: 05.61.83.13.62

Adresse e-mail: communedemaureville@orange.fr

Des Coordonnées locales utiles

Syndicat de l'Eau	Perception de Caraman	Communauté de Communes
ZA de Lourman	23 cours Alsace Lorraine	7, Avenue du 8 mai 1945
31460 Mauréville	31460 Caraman	31460 Caraman
Tél 05 62 18 62 62	Tél 05 61 83 10 64	Tél 05 62 18 42 80
Ecole Maternelle	Ecole Primaire	Collège de Caraman
31570 Tarabel	31570 Tarabel	31460 Caraman
Tél 05 61 83 28 88	Tél 05 61 83 16 70	Tél 05 62 18 82 50
Mutualité Sociale Agricole	CRAM Midi Pyrénées	CPAM Villefranche Lgais
61 allée de Brienne	9 rue Georges Vivent	Place Jean Moulin
31064 Toulouse cedex 9	31065 Toulouse cedex	31290 Villefranche Lgais
Tél 05 61 10 40 40	Tél 0820 904 208	Tél 05 61 81 23 71
Pôle Emploi	Déchetterie de CARAMAN	Conseiller Général
Villefranche Lauragais		Gilbert Hebrard
Place Anc. S/Préfecture	Tél 05 61 81 43 79	7, av du 8 mai 1945
31290 Villefranche Lgais		31460 Caraman
Tél 3949		Tél 05 62 18 42 80

ETAT CIVIL de 2014

NAISSANCE

-	Timothé DUPONT	19 février
-	Olivia DE MALMAZET de SAINT ANDEOL CORTES	10 juillet
-	Lila LAURENT FRANC	5 décembre

MARIAGE

-	Patrice MENUET et Francis VIEIRA	31 mai
-	Laurianne DINGOSSOUA et Nicolas OWEZAREK	5 juillet

DECES

-	Mme Sandy GARELL	19 juillet
-	Mme Joséphine SAREIX	28 septembre
-	M. Serge LEBEAU	25 octobre

Bienvenue aux nouveaux Maurévillois

-	Mme LACOMBE et M. VIDAL	La Bourdette
-	Mme ETCHEBERRY et M. GAY	La Bourdette
-	Mr et Mme CHICANNE	En Briquepierre
-	Mr et Mme GUARY	Lourman

SERVICES

Petite enfance

- Relais d'assistantes maternelles :

RAM Cœur Lauragais à Mauréville : Marie José FEVRE animatrice tél 05 61 83 33 81 Mobile 06 85 29 25 95

courriel: ram.coeurlauragais@orange.fr

RAM les Canaillous à Ste Foy d'Aigrefeuille : Sandrine TAILLANDIER animatrice tél 09 53 37 21 95 courriel: ramcanaillous.stefoy@free.fr

- Crèches:

- Mauréville « Les p'tits cœurs » Lieu dit « Lourman »

Ouverture: 7h30 - 18h30

Tél 05 62 16 05 23 courriel : amelie.lesptitscoeurs@orange.fr Directrice et coordonatrice des crèches Amélie MARTINEZ

- Caraman « Le Jardin aux malices » 14bis rue Jean Jaurès Tél 05 62 18 91 10 courriel ass-jardin-aux-malices@orange.fr
- Lanta « Le Bonheur dans le pré » Lieu-dit Boulet
 Tél 05 52 18 52 05
 « La ferme des P'tits bouts » Lieu-dit Boulet
 Tél 05 61 46 05 18 courriel creche.lanta@orange.fr
- Sainte Foy d'Aigrefeuille « Le Manège enchanté » Place Eugène Maurice Fontanilles Tél 05 61 83 50 95 courriel Dominique.crechestefoy@orange.fr

Services aux Personnes

- <u>Le portage des repas</u>

Des repas pour tous les jours de la semaine, livrés du lundi au vendredi, régulièrement ou occasionnellement.

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes malades ou dépendantes. Prix du repas : 6.30 € - Tél 05 62 18 42 80 ou 06 30 66 92 55

- Le Transport à la demande

Tous les jeudis pour se rendre au marché de Caraman

Prix du billet : 1.90€ Grand Sud Navette Tél :05 61 83 33 58

- La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA)

Auriac sur Vendinelle tél 05 61 20 34 77 courriel : marpa.auriac@orange.fr

- <u>L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes</u> (EHPAD) avec une unité Alzheimer. Le Cabanial Tél 05 61 83 33 76
 - L'association « Mieux Vivre Chez Soi »

Vendine Tél 05 52 18 94 77 ou 06 64 22 09 74 courriel : mvcs2@wanadoo.fr

Accès au Droit

Un nouveau service de consultations gratuites avec des avocats est ouvert sur la Communauté de Communes Cœur Lauragais. Des permanences sont assurées de 10h à 12h environ tous les deux mois, aux dates suivantes :

Jeudi 5 mars, Jeudi 7 mai, Jeudi 2 juillet, Jeudi 3 septembre et Jeudi 5 novembre. Pour prendre rendez-vous, appelez au 05.62.18.42.80 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Les titres de transports pour les seniors

A partir de 65 ans, les personnes résidant en Haute Garonne peuvent accéder à la carte Pastel payante (18 euros la première année, 10 euros les années suivantes) pour bénéficier de la gratuité des transports sur le réseau métro, tram, bus Tisseo (hors navette aéroport). La carte de transport permet d'effectuer pendant 12 mois consécutifs, un nombre de déplacements illimité.

Pour obtenir votre carte Pastel, merci de retirer le formulaire de demande à la Mairie.

Communication par Courriel

Les personnes désireuses de recevoir des informations par courriel (pour limiter la distribution papier dans les boîtes aux lettres) peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion en déposant leur adresse courriel à la Mairie, ou en écrivant à « communedemaureville@orange.fr ».

Salle des fêtes

La salle des fêtes est accessible aux habitants de la commune. Une somme forfaitaire de 50 euros et un chèque de caution de 300 euros vous seront demandés pour le prêt de la salle. Renseignez-vous auprès de la mairie.

Ramassage des objets encombrants ferreux

En raison du faible tonnage collecté, le ramassage des objets ferreux et encombrants est désormais réalisé sur demande auprès de la Mairie qui transmettra le besoin au SIPOM.

Liste des objets pouvant être enlevés : gazinières, réfrigérateurs, sommiers métalliques, tous autres objets métalliques.

Nota: Les gravats, les matériaux de démolition, le bois, les matières plastiques, les matelas et les pneus usagés ne sont pas enlevés.

Ordures ménagères

Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir respecter le tri sélectif de vos ordures ménagères lorsque vous les déposez dans les containers.

- Les containers à couvercles bleus sont destinés aux papiers et revues.
- Les containers à couvercles jaunes sont destinés aux cartons, conserves, bouteilles en plastique. Rappel du SIPOM: merci de ne pas y déposer les bouteilles en verre.

- Les containers à couvercles verts sont destinés aux ordures ménagères. Pour rappel tous les déchets ménagers doivent être mis en sac plastique.
- Deux récup-verre sont à votre disposition, l'un regroupé avec l'ensemble des containers au-dessus de la mairie. l'autre au quartier « La Bourdette ».
- Des sacs de collecte pour verre et emballages sont à votre disposition à la mairie.

En cas de doute sur le recyclage, vous pouvez vous reporter aux courriers du SIPOM. Nos containers et nos bords de route sont hélas souvent encombrés par des objets divers qui doivent être impérativement portés à la déchetterie de Caraman qui rappelons-le, est gratuite.

La déchetterie est ouverte les Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Travaux de rénovation énergétique

Avant d'entre prendre des travaux d'isolation :

Renseignez-vous au 0 810 140 240 (prix d'un appel local) ou connectez-vous sur « renovation-info-service.gouv.fr ». Vous pouvez obtenir des facilités de financement, l'attribution de nouvelles primes, de 1.350 et 3.000 euros selon votre situation et des aides publiques renforcées après examen de votre dossier.

QUELQUES RAPPELS

Elections cantonales les 22 et 29 mars 2015

Elections Régionales dates non définies sur la fin de l'année

Inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sur listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre de chaque année.

Recensement militaire:

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie à compter du jour de son $16^{\text{ème}}$ anniversaire et dans un délai de 3 mois.

<u>Passeport biométrique</u>:

Les demandes de passeport ne peuvent être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes. Les mairies les plus proches sont : Lanta, Villefranche de Lauragais et Revel. Nous vous conseillons de contacter ces mairies pour éventuellement prendre rendez-vous. La mairie de Mauréville se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cing ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1° janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interleur.gouv.fr/

http://www.diplomatie.gouv.fn/

Déclarations de travaux :

Tous travaux d'amélioration ou extension de bâtiment sont soumis à déclaration (transformation de façades, création de piscine, pièce supplémentaire ou Abri de jardin sur chape inférieur à $20~\text{m}^2$, modification de toiture et ouverture de fenêtre, etc...).

Toute autre création de surface supérieure à 20 m² doit faire l'objet d'un permis de construire.

Signalisation des noms sur les boîtes aux lettres :

Les Pompiers et La Poste demandent que les noms soient correctement inscrits sur les boîtes aux lettres afin de faciliter l'intervention des secours et la distribution du courrier.

Elagage des arbres et responsabilité :

Le propriétaire d'un arbre qui lui appartient est responsable des dommages causés. Les articles 1382 à 1384 du Code Civil régissent la nature de cette responsabilité (pour faute ou pour risque). Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

- Le code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de deux mètres de la limite du domaine public. Il impose aussi des servitudes de visibilité aux endroits dangereux.
- EDF: pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout accident du système électrique, EDF est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.
- France Télécom peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.

Zoom sur...

L'élagage : qui fait quoi ?

Les dégâts occasionnés par les aléas climatiques, et notamment les tempêtes de vent, montrent l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes de branches ou d'arbres.

La prise en charge de l'élagage par ERDF ou les propriétaires publics ou privés des arbres dépend de plusieurs critères :



Emplacement de l'arbre	Emplacement de la ligne	Responsabilité de l'élagage
Domaine Privé	Domaine Privé	 → ERDF si la plantation est antérieure à la ligne → Le propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne
Domaine Privé	Domaine public	Le propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	 → ERDF si la plantation est antérieure à la ligne → La collectivité, propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations ou appareils des autres clients, ERDF est en droit de répercuter les coûts de réparation aux propriétaires présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen d'un sinistre à la charge des propriétaires est de 6 000 €.

<u>Conseil n°1</u>: Évitez de planter des arbres à croissance rapide ou à grand déploiement aux abords des ouvrages électriques.

<u>Conseil n°2</u>: Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

Elaguer soi-même ? Attention danger !

ERDF recommande fortement de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées.

De plus, avant d'engager tout travaux, le propriétaire des arbres doit impérativement créer une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** a minima 1 mois avant le début des travaux, Vous pouvez créer directement votre Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr



LES ASSOCIATIONS

ACCA de Mauréville

Composition du bureau :

Président : Sylvain CODECCO Vice Président : Roger SAREIX Trésorier : Bruno MACQUET

Secrétaire : Sébastien DERAMOND

Membres actifs: Robert BACOU, Alain FOLTRAN.

Bilan de la saison 2013-2014 :

Notre association, composée de 30 membres, s'est réunie pour le traditionnel repas de fin de saison le dimanche 13 avril et pour l'assemblée générale le 23 mai.

Comme faits marquants de cette saison, nous pouvons relever :

- L'élimination de 7 renards et 9 ragondins grâce aux piégeages et battues que nous avons mis en place.
- Une gestion cynégétique du lièvre qui s'est avérée compliquée et qui nous a obligés à anticiper sa fermeture.

L'ACCA continue son engagement de plantation de haies. En partenariat avec les exploitants agricoles de la commune, et le conseil général qui fournit les plants, nous nous chargeons de la plantation et de l'entretien durant les premières années. Ces haies permettront de faire un abri naturel au petit gibier, mais également de maintenir les talus, équilibrer la biodiversité, souligner le paysage de notre campagne... Une seconde haie est en projet de plantation pour fin 2014/début 2015.

Nous profitons de ce support pour rechercher d'autres exploitants agricoles souhaitant devenir partenaires de ce projet.

Des opportunités de plantation pour les particuliers sont également en étude, si vous êtes intéressés merci de nous contacter.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à : Sylvain CODECCO (06-26-59-58-23).

Le Comité des Fêtes de Mauréville

Président : Damien GOUT, Vice-Président : Julien VALETTE

Trésorier : Mélanie GOUT, Vice-Trésorier : Mathieu PAYRASTRE, Secrétaire :

Patricia VALETTE, Vice-Secrétaire : Bruno METCHE.

Le comité des fêtes est ouvert à tous ceux et celles qui désirent intégrer le bureau et ainsi participer bénévolement à la réussite de ces manifestations.

Toutes les suggestions et les idées seront les bienvenues et nous invitons les personnes volontaires à se faire connaître lors de la fête communale, le meilleur accueil leur sera réservé.

Afin de vous distribuer le programme de la fête, une tournée du Comité aura lieu le samedi 9 mai 2015.

Association de Gymnastique Volontaire de Mauréville

Les cours sont assurés par Madame Elisabeth PAYRASTRE (éducatrice sportive diplômée d'état) dans la salle des fêtes le mardi et le jeudi soir de 20h45 à 22h00.

Présidente : Blandine Valette

Vice Présidente : Marie-Claire Payrastre

Secrétaire : Aurélie Degeilh

Vice Secrétaire : Fabienne Gouilly Trésorière : Béatrice Berthier Vice trésorière : Pascale Pagès

Que vous soyez jeune ou moins jeune, venez découvrir cette activité sportive riche et variée. Un groupe déjà existant vous accueillera avec sympathie et sourire.

L'Association Les Répoupets

L'association « les Répoupets » est née en janvier 2011 du regroupement d'assistantes maternelles du canton. Appuyée par la mairie de Mauréville qui met à sa disposition une salle le mardi matin et jeudi matin pour l'accueil des petits, l'association se compose d'une équipe de « nounous » dynamiques qui mettent tout en œuvre pour le bien-être des enfants qu'elles ont en garde, en proposant un grand nombre d'activités.

Pour tout renseignement contacter la présidente Cathy Macquet au 0689794747 Composition du bureau : Cathy Macquet présidente, Brigitte Owezareck vice-présidente, Nabila Guernane secrétaire, Joël Owezareck secrétaire-adjoint, Pascale Codecco trésorière, Maryse Castelle trésorière-adjointe.

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Depuis déjà 9 ans, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Cœur Lauragais présente chaque mois de juin, le traditionnel spectacle de fin d'année,

Durant l'année, pendant les accueils collectifs, la compagnie à « Cloche Pied » de Gragnague a animé des ateliers d'éveil musical sur le thème de l'Afrique. Une vingtaine d'assistantes maternelles et une quarantaine d'enfants y ont participé avec curiosité, plaisir et joie.

Babaye le petit africain au son des percussions, a réveillé tous les sens et donné envie de prolonger cette expérience.

Le RAM a poursuivi l'aventure en créant un spectacle intitulé « Ballade en Afrique », qu'il a présenté le samedi 21 juin à la salle des Fêtes de Maureville.

Sur un air sénégalais, au son du djumbé, rythmé par Sandrine assistante maternelle, tigres, lions, zèbres, crocodiles, singes ont fait une apparition remarquée et réussie. Chants, mimes et chorégraphies étaient au rendez-vous sous les regards admiratifs et attendris des familles.

De nombreux élus étaient présents et ont apprécié la qualité de cette représentation.

Des applaudissements nourris ont récompensé la prestation de ces petits artistes en herbe et de leurs nounous.

Cette matinée festive s'est clôturée autour d'un pot de l'amitié offert par la Communauté de Communes de Cœur Lauragais, accompagné de délicieux amusebouches réalisés par les assistantes maternelles.



MANIFESTATIONS DE L'ANNEE

JOURNEE CITOYENNE

Le samedi 20 septembre, a eu lieu la sixième journée citoyenne.

Les participants se sont portés volontaires pour aider aux travaux d'entretien : travaux de peinture, nettoyage des abords et de l'intérieur de la mairie, du foyer et de sa cave, de la statue de la Vierge en bordure de la RD1, suite du renforcement des emplacements de containers des ordures ménagères.

Comme il est désormais de tradition, les courageux participants ont été invités à partager un repas champêtre. Nous invitons encore plus de volontaires à nous rejoindre lors de la prochaine édition. Votre aide est précieuse.





FETE LOCALE

Les 30, 31 mai et 1^{er} juin a eu lieu la fête locale avec le concours de belote organisé le vendredi, le repas moules frites animé par Podium Délire et enfin l'harmonie Sainte Cécile a clôturé la fête le dimanche.

Les enfants ont pu profiter des jeux mis à leur disposition (jeux anciens en bois et jeux gonflables) et d'un atelier maquillage.

Monsieur le Maire a procédé à la remise des médailles de la Commune aux membres du précédent Conseil Municipal et à Mme Marie-France BACOU Maire de Mauréville de 2008 à 2014. Par ailleurs, M. Guy VALETTE a également reçu cette médaille au titre de ses 19 années de bénévolat au service de la Commune (Belote Maurévilloise).









REPAS DU 3° AGE

Les aînés de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes le dimanche 23 novembre pour un repas préparé et servi par le traiteur BEAUTE Eric (EB Macelion). Ce repas a réuni cette année 52 convives.





TELETHON

Comme chaque année depuis 12 ans le club de gymnastique en collaboration avec les associations et la municipalité a organisé des animations en faveur du TELETHON.

Cette année, le programme s'est étoffé avec l'après midi une animation pour les jeunes enfants organisée par des nounous agréées.

Le reste des festivités était le même, à savoir randonnée pédestre, lâché de faisan et repas du terroir en musique.

Pour cette édition, le Téléthon, a eu lieu le 6 décembre 2014, la pluie a réduit le nombre de participants à la randonnée, les plus frileux sont restés à la salle des fêtes pour déguster les oreillettes et les crêpes confectionnées par les bénévoles.

Le repas du terroir servi le soir à la salle municipale au son de la bandas des Caramagnols a permis à 130 convives de se retrouver pour un moment de convivialité. Le club de gymnastique de Mauréville, a remis un don de 2629 euros à l'AFM TELETHON, un record depuis sa création.

Les organisateurs remercient toutes les associations et la municipalité qui ont participé à ce succès.

A toutes les personnes qui se sont données sans compter durant cette journée, nous leur disons Merci au nom de l'AFM Téléthon.



Le départ depuis le village



Le lâcher des faisans

ARBRE DE NOEL

Le 13 décembre, le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants de la commune. Après la distribution des cadeaux, ils ont partagé le goûter avec leurs parents et tous les habitants présents.





LE REPAS DES CHASSEURS

Le 13 avril s'est tenu le repas des chasseurs pour marquer la fin de la saison.





MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2015

• Fête de Saint Joseph le mardi 19 mars :

Messe à 18 heures 30 suivi d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

• Journée «citoyenne» le samedi 19 septembre

Le principe de cette journée est de rassembler toutes les bonnes volontés de la Commune (enfants et parents) dans le but de nettoyer et entretenir le village. Elle permet de réaliser des économies pour le budget tout en partageant un moment de convivialité.

Nous envisageons cette année, outre les traditionnels travaux de nettoyage, la rénovation du puits avec l'alimentation en eau d'une auge.

Selon les disponibilités de chacun, il est possible de venir la journée ou bien quelques heures. Un petit déjeuner d'accueil et le repas de midi sont offerts à tous les participants.

Merci de vous adresser à la Mairie pour les inscriptions.

- Fête locale les 5, 6 et 7 juin 2015.
- Repas organisé par le Comité des Fêtes le 3 ou 10 octobre 2015.
- Téléthon le 05 décembre 2015



MEILLEURS VOEUX

Le Conseil Municipal